

## CODATU XII

### **LA COOPERATION DECENTRALISEE EN MATIERE DE DEPLACEMENTS URBAINS** **Présentation du thème par les deux co-présidents du Comité Scientifique de CODATU XII**

**Charles JOSSELIN**

**Jean-Pierre ELONG M'BASSI**

Pourquoi la coopération décentralisée dans le domaine des transports urbains semble plus difficile que dans d'autres domaines ? Sans doute parce que le transport urbain peut n'apparaître encore que comme une priorité secondaire par rapport à d'autres thèmes ; dans la relation au développement, il est clair que la santé, l'éducation, l'eau, l'assainissement apparaissent comme des priorités plus fortes, en tout cas plus reconnues : pour cela il n'y a qu'à se référer aux objectifs du millénaire adoptés en l'an 2000 qui n'inscrivent pas encore dans leurs listes le transport ; sans doute aussi parce que le système transport suppose des conditions politiques, juridiques, financières, qui ne sont pas souvent réunies.

Un système de transport urbain, ça veut dire un état suffisamment organisé pour se donner les moyens de mettre en place ce système, en tout cas, d'aider les acteurs premiers que sont les collectivités locales à mettre en place un tel système. Il est clair qu'il faut une autorité locale forte pour pouvoir assumer cette responsabilité transport, forte politiquement pour assumer pleinement la relation aux populations, aux associations et aux usagers. Il faut également des moyens financiers, encore très insuffisants et des moyens juridiques, car le concept d'intercommunalité, qui a permis très souvent en France de dépasser les blocages que l'on connaissait entre la ville centre et sa périphérie, est en train seulement de se mettre en place.

Le transport urbain ne peut être laissé à un rang secondaire dans des actions de coopération décentralisée, car il met en cause d'abord ce qui est un peu la matrice de toutes les politiques publiques : l'urbanisme. Or il est à noter que la coopération décentralisée, qui a pu partir parfois d'éléments très ponctuels, est en train, sinon de se globaliser, en tout cas de prendre en compte des approches plus globales du développement. L'urbanisme en est une et à partir du moment où il y a coopération décentralisée sur le thème de l'urbanisme, les transports urbains sont incontournables, d'autant plus que la maîtrise de l'énergie apparaît désormais comme un enjeu fondamental.

Il faut également rappeler que la mobilité est synonyme de liberté et qu'une dimension essentielle du transport urbain est de donner aux citoyens un sentiment d'appartenance et un sentiment de dignité. Or malheureusement beaucoup de pays africains ont vu de la part des pouvoirs publics un désintérêt vis-à-vis de la politique des transports et en particulier des transports urbains, ce qui a conduit à une dégradation lente de ce qui existait, aggravée par le fait que la plupart des collectivités locales des pays du sud n'avaient pas la compétence des transports. En effet cette compétence a été donnée à des Etats ou à des sociétés d'Etat et très souvent, quand elles se sont effondrées, les collectivités ont du reprendre par défaut, une mission à laquelle elles n'étaient pas préparées

C'est pourquoi il faut développer la coopération décentralisée en matière de transports urbains : la gestion des transports est devenue une exigence en matière de développement durable et la gestion des déplacements de personnes dans la dignité est une exigence de qualité de vie dans nos sociétés.

Il est donc important que les pays qui ont mis en place des systèmes efficaces et adaptés à la demande puissent faire partager leurs expériences.

Les trois domaines dans lesquels une coopération décentralisée en matière de transports urbains pourrait être développée concernent :

- la planification et l'organisation des systèmes de transport : comment organiser le secteur en tenant compte de tous les types de déplacement et de tous les types de transport ? Comment anticiper l'avenir ? Comment mettre en place des structures adaptées à la gestion des déplacements à l'échelle adéquate ?
- la gestion de la circulation : prise en compte des piétons et des deux roues, gestion des agents de police réglant la circulation pour une meilleure sécurité des véhicules et des personnes, gestion du stationnement
- la gestion de la voirie et des infrastructures : financement et maintenance.

CODATU a donc un rôle important à jouer en faisant du transport un vecteur de la solidarité internationale.

[Retour menu](#)